

Monsieur le président, le second groupe qui est très injustement frappé est celui des bihebdomadaires et des trihebdomadaires canadiens, car ils ont été classés comme quotidiens et doivent payer le même tarif que ces derniers. Les quotidiens métropolitain à grand tirage, qui sont très lus en ville et, en général, relativement peu à la campagne, peuvent couvrir une bonne part de leurs frais car leurs exemplaires livrés en ville n'ont pas à être expédiés par la poste. Mais pour un journal paraissant deux ou trois fois par semaine, dont le tirage est relativement restreint et qui doit, en grande partie, être distribué par la poste rurale, c'est une dure épreuve. Ces journaux ne bénéficient pas de la franchise accordée aux hebdomadaires, ils sont donc injustement traités et durement frappés. Je le répète, ceux qui devront payer la note en fin de compte sont ceux qui reçoivent ces journaux très importants qui paraissent deux ou trois fois par semaine et apportent aux Canadiens les nouvelles qu'ils attendent.

Finalement, il y a les hebdomadaires, qui doivent payer un tarif beaucoup plus élevé pour la distribution. On voit donc que le ministère n'épargne aucun lecteur de nouvelles au Canada, car dorénavant tous ceux qui reçoivent des journaux devront les payer plus cher, ce qui fera monter sensiblement le coût de la vie. Comme je l'ai signalé, ces journaux sont une nécessité et non un luxe. A mon avis, le gouvernement a refusé avec arrogance de permettre aux journaux canadiens, soit aux quotidiens, aux hebdomadaires et aux journaux publiés deux et trois fois par semaine, d'envoyer des représentants à une audience du comité des transports et des communications pour exposer leur point de vue et expliquer pourquoi, à leur avis, eux-mêmes et leurs lecteurs seront traités injustement.

Le premier ministre, pendant la campagne électorale, a répété à satiété qu'il voulait une participation plus accrue du peuple canadien aux décisions gouvernementales. Il voulait que le peuple soit plus renseigné à propos du gouvernement. Il a dit pendant la campagne, dans les centres d'achat, qu'il voulait voir le peuple participer plus activement aux affaires de l'État.

Une voix: C'est ce qui est arrivé.

L'hon. M. Hees: C'est faux. Vous pouvez voir combien cette situation est absurde, car pour participer aux affaires du gouvernement il faut pouvoir s'adresser au gouvernement. On devrait pouvoir s'entretenir avec le gouvernement pour connaître ses intentions lors-

qu'il exprime des opinions sur un sujet. Le gouvernement ne devrait pas simplement nous mettre devant le fait accompli, ce qui est manifestement l'intention du ministre qui pilote le projet de loi. C'est l'ordre que le ministre a reçu du gouvernement. Le premier ministre et les membres du cabinet lui ont dit de ne pas permettre aux propriétaires de journaux du Canada, par l'entremise de leurs associations, de comparaître devant le comité approprié de la Chambre, le comité permanent des transports et des communications, pour répondre aux questions et exposer leur point de vue.

• (8.20 p.m.)

Une voix: Comment le ministre peut-il y parvenir?

L'hon. M. Hees: Cette observation révèle l'ignorance de mon honorable ami, car le Parlement use de cette méthode depuis maintes années. Elle était extrêmement bien appliquée par M. Pickersgill lorsqu'il a présenté à notre Parlement un projet de loi fort complexe, il y a un an environ, le bill sur les transports. Comme celui à l'étude, il renfermait une foule d'articles complexes et il était très controversé. Mais M. Pickersgill a eu suffisamment de bon sens et de jugement pour le déférer au comité approprié, où ont comparu tous les témoins et intéressés qui le désiraient. Les audiences du comité ont produit un excellent bill. Les membres du comité ont appris une foule de choses d'experts canadiens en matière de transport, et ainsi le Parlement a pu adopter un bill bien plus avantageux pour les Canadiens.

Maintes et maintes fois, des bills controversés ont été envoyés au comité approprié où ont comparu les personnes qui le désiraient. La mesure en a été améliorée et le Parlement a adopté un bill très supérieur. Cependant, monsieur le président, nous revoilà sous un régime de gouvernement libéral majoritaire. (*Applaudissements*)

C'est le genre de gouvernement qui est déterminé à imposer des mesures législatives à l'opposition. Nos vis-à-vis ont pour eux la force du nombre; les députés peuvent être convoqués n'importe quand, la clôture peut leur être imposée, parce que ces messieurs ont la majorité. Mais permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que la dernière fois que les libéraux ont agi de la sorte, ils ont connu la défaite un an plus tard, et c'est ce qui va leur arriver dans quatre ans. Je signale au ministre que le dernier ministre